

# Repositionnement de l'antenne de Fleurier du Lycée Denis-de-Rougemont

## Concept "sports-arts-études et formation" avec horaire bloc et création de l'option complémentaire pédagogie-psychologie

**Garantir la pérennité de l'antenne de Fleurier du Lycée Denis-de-Rougemont en la repositionnant dans le cadre de l'offre de formation gymnasiale du canton, notamment en y proposant en exclusivité de nouveaux concepts au niveau cantonal, telle est la volonté du Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS). Dès la rentrée 2011-2012, un horaire bloc sera proposé à Fleurier, aux sportifs et artistes de haut niveau scolarisés en filière de maturité gymnasiale. De plus, à compter de la rentrée 2012-2013, l'option complémentaire pédagogie-psychologie sera offerte à Fleurier aux élèves de tout le canton. Ces nouveaux concepts constituent une exclusivité au niveau cantonal dans le cadre de l'offre de formation gymnasiale.**

Depuis de nombreuses années, le Département de l'éducation de la culture et des sports (DECS) tente d'assurer la pérennité des études gymnasiales à l'antenne de Fleurier du Lycée Denis-de-Rougemont (LDR). Cette antenne a perdu une partie de ses effectifs, notamment depuis l'introduction de la nouvelle maturité gymnasiale en 1998. Cette dernière implique l'offre de nombreuses options et rend la constitution de classes homogènes difficile. De plus, l'offre de formation cantonale s'est diversifiée au cours des 20 dernières années et est, par conséquent, devenue plus concurrentielle.

### **Unités d'étude de petite taille déjà en place**

L'impact socioculturel et psychologique de l'antenne de Fleurier du LDR est important puisqu'elle offre la seule filière de formation postobligatoire au Val-de-Travers. Pour assurer la pérennité de l'antenne de Fleurier du LDR, le DECS y a ouvert depuis 1998 des unités d'étude de petite taille. Les options spécifiques espagnol, italien et économie et droit actuellement proposées sont toutes offertes en combinaison avec les disciplines fondamentales enseignées dans tous les lycées, à l'exception de la discipline fondamentale musique. A noter que tous les élèves du LDR ayant choisi l'option complémentaire "Sport" se rendent une fois par semaine à Couvet.

Alors que les rentrées scolaires 2006-2007 et 2007-2008 ont été exceptionnelles, les rentrées scolaires 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011 ont été marquées par une baisse des effectifs de première année, liée notamment à la démographie. Cette baisse des effectifs est accentuée lors du passage en 2<sup>e</sup> puis 3<sup>e</sup> année, suite aux échecs et aux réorientations des élèves.

## **Nouveaux concepts de formation au niveau cantonal en exclusivité**

Fort de ce constat, et en vue de garantir la pérennité de l'antenne de Fleurier, le DECS a décidé de repositionner cette antenne dans le cadre de l'offre de formation gymnasiale du canton, notamment en y proposant en exclusivité de nouveaux concepts au niveau cantonal.

Ainsi, le DECS a notamment décidé de mettre en place à Fleurier, dès la rentrée scolaire 2011-2012, un horaire adapté aux sportifs et artistes de haut niveau, permettant de libérer ces élèves quatre à cinq après-midi par semaine. Cet horaire bloc permet principalement aux élèves concernés d'être intégrés dans un concept "sports-arts-études et formation" renforcé. Ce concept est réservé aux sportifs ou artistes ayant atteint un degré d'aptitudes sportives ou artistiques supérieur et attesté par les associations sportives/artistiques nationales ou cantonales. Les élèves au bénéfice de la Convention entre le Conservatoire de musique neuchâtelois et les lycées concernés par l'option spécifique musique suivent les cours soit à Neuchâtel, soit à La Chaux-de-Fonds.

Dans tous les cas et pour être intégrés dans le nouveau concept, les élèves concernés devront s'inscrire dans l'une ou l'autre des options spécifiques proposées à Fleurier. Les autres élèves du Val-de-Travers ne bénéficiant pas des conditions pour sportifs ou artistes continueront de suivre des cours l'après-midi.

A noter encore que le DECS a décidé d'offrir, dès la rentrée scolaire 2011-2012, la discipline fondamentale musique à Fleurier.

Finalement, dès la rentrée scolaire 2012-2013, une nouvelle option complémentaire sera proposée en exclusivité cantonale à Fleurier. Il s'agit de l'option complémentaire pédagogie-psychologie.

Cette option s'adressera aux élèves de tout le canton qui se rendront un après-midi par semaine à Fleurier. Cette option intéressera notamment des élèves souhaitant poursuivre leurs études à la Haute Ecole Pédagogique en vue d'enseigner, par exemple, au niveau préscolaire et primaire (futurs cycles 1 et 2). Cette option attirera également des élèves qui prévoient de s'inscrire en psychologie ou en pédagogie à l'Université.

**Pour de plus amples renseignements :**

**Philippe Gnaegi, conseiller d'Etat, chef du DECS, tél. 032 889 69 00.**

Neuchâtel, le 13 janvier 2011